

5

Gouvernement d'entreprise

valeo added™ 

**Rapport du Président
du Conseil d'Administration** 170

1

**Composition du Conseil d'Administration
durant l'exercice clos au 31 décembre 2007** 181

2

3

**Rapport des Commissaires
aux comptes sur le rapport
du Président du Conseil d'Administration** 184

4

5

6

7

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Valeo

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration a été proposé au Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration a ensuite été informé des conclusions du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes et la version

définitive du rapport du Président lui a été présentée à l'occasion de l'arrêté des comptes le 12 février 2008.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté le 31 mars 2003 un Règlement Intérieur en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société. Le Règlement Intérieur a été modifié le 24 juillet 2006, afin de permettre aux administrateurs de participer aux réunions du Conseil non seulement par voie de visioconférence, mais également par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Le Règlement Intérieur a également été modifié le 14 décembre 2006 à la suite de la fusion entre le Comité des Nominations et le Comité des Rémunérations et de la dissolution du Comité Stratégique (voir ci-après la description des Comités créés par le Conseil). Aucune modification du Règlement Intérieur n'a été apportée par le Conseil d'Administration durant l'exercice 2007.

Le Règlement Intérieur de la Société est par ailleurs disponible sur le site Internet de la Société.

1.1. Règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du Conseil et application

1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. Au début de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration était composé de 11 membres. Suite à la démission de Véronique Morali et de Yves-André Istel, le Conseil d'Administration a coopté Helle Kristoffersen le 22 mars 2007 et Georges Pauget le 10 avril 2007 en qualité d'administrateurs pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2007. L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 mai 2007 a ratifié la cooptation d'Helle Kristoffersen ainsi que celle de Georges Pauget, a renouvelé les mandats d'administrateurs d'Helle Kristoffersen et de Thierry Morin, Pierre-Alain De Smedt, Philippe Guédon, Georges Pauget et Erich Spitz et ce jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et a nommé Gérard Blanc, Pascal Colombani et Lord Jay of Ewelme en

1

2

3

4

5

6

7

< Sommaire >

qualité de nouveaux administrateurs pour une durée de quatre ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 en remplacement de François Grappotte, Jean-Bernard Lafonta et Alain Minc dont les mandats arrivaient à échéance le 21 mai 2007. Le Conseil d'Administration est donc à ce jour toujours composé de 11 administrateurs.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent en annexe au présent rapport.

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration a examiné la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration retient comme indépendants les administrateurs qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

En particulier, sont présumés indépendants les administrateurs :

- qui ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs d'une société qu'elle consolide et qui ne l'ont pas été au cours des cinq dernières années ;
- qui ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- qui ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lesquels la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- qui n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- qui n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq dernières années ;
- qui n'ont pas été administrateurs de la Société depuis plus de douze ans à la date à laquelle leur mandat en cours leur a été conféré.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus, ou représentant une personne morale détenant une telle participation, la qualification d'indépendant tient compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En application de ces critères, le Conseil a noté que :

- un administrateur exerce les fonctions de Président-Directeur Général de la Société : Thierry Morin, qui ne peut par conséquent pas être qualifié d'administrateur indépendant ;
- un administrateur est membre du Conseil d'Administration (et précédemment du Conseil de Surveillance) depuis plus de douze ans : Erich Spitz, qui ne peut par conséquent pas être qualifié d'administrateur indépendant ;

- neuf administrateurs sont indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur (en ligne avec le dispositif préconisé par le rapport Bouton) : Gérard Blanc, Daniel Camus, Pascal Colombani, Jérôme Contamine, Pierre-Alain De Smedt, Helle Kristoffersen, Lord Jay of Ewelme, Philippe Guédon, Georges Pauget.

1.1.2. Délais moyens de convocation du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, les dates des réunions du Conseil sont communiquées à chaque administrateur au plus tard au début de chaque exercice social. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de 8 jours environ.

1.1.3. Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2007, quatre administrateurs ont utilisé la faculté de représentation.

1.1.4. Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, par un vice-président ou un administrateur délégué par le Conseil d'Administration. Sur seize séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

1.1.5. Participation des administrateurs aux délibérations du Conseil

À la suite de l'Assemblée Générale du 17 mai 2006, l'article 16 des statuts et le Règlement Intérieur ont été modifiés afin de permettre aux administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions prévues respectivement aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, à savoir l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion et l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe. Si ce procédé est utilisé pour certaines réunions, le Président l'indique dans la convocation. Les administrateurs intéressés doivent prendre contact avec le secrétaire du Conseil au moins deux jours ouvrés avant la date de la réunion (sauf urgence) afin que les informations techniques puissent être échangées et que les tests puissent être réalisés avant la réunion.

1

2

3

4

5

6

7

1.2. Information des administrateurs

1.2.1. Information des administrateurs

Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Avant chaque réunion et dans un délai raisonnable, les administrateurs reçoivent l'ordre du jour et des dossiers aussi complets que possible contenant les éléments nécessaires à l'exercice de leur mission.

1.2.2. Invités du Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur du Contrôle Financier Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil, à l'exception du Conseil d'Administration du 21 mai 2007 tenu avant l'Assemblée Générale annuelle et du Conseil du 10 avril 2007 auxquels a participé le Directeur des Affaires Financières et des Opérations Stratégiques. Le Directeur Juridique du Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil en tant que secrétaire du Conseil. Les avocats et les banquiers mandatés par Valeo ainsi que le Directeur des Affaires Financières et des Opérations Stratégiques ont participé aux réunions du Conseil ayant pour objet l'étude des options stratégiques du Groupe et des manifestations d'intérêt visant le capital de la Société reçues au cours du premier semestre 2007.

1.3. Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Le Conseil d'Administration s'est réuni seize fois au cours de l'exercice 2007.

Le taux moyen de présence en personne ou par mandataire des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007 a été de 93 %. Le taux moyen de présence en personne des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007 a été de 89 %.

1.4. Missions du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission principale de déterminer les orientations de l'Activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration a notamment examiné les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2006, proposé la distribution d'un dividende, procédé à l'évaluation du fonctionnement du Conseil et examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance retenus par le Règlement Intérieur, étudié les documents de gestion prévisionnelle et le budget pour l'exercice 2007, revu les opérations

stratégiques du Groupe (opérations de cession, d'acquisition), étudié les options stratégiques du Groupe et les manifestations d'intérêt visant le capital de la Société reçues de la part d'investisseurs, analysé la situation actionnariale, attribué des options d'achat d'actions et des actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe, revu la composition du Conseil d'Administration et des différents Comités, coopté deux nouveaux administrateurs, convoqué une Assemblée Générale Mixte des actionnaires, décidé la mise en œuvre d'un programme d'achat d'actions, autorisé le Président à donner des cautions, avals et garanties, entendu les comptes rendus d'activité des différents Comités constitués en son sein, renouvelé le mandat du Président et approuvé sa rémunération, autorisé le Président à émettre des obligations (dans le cadre du renouvellement du programme EMTN ou en dehors de celui-ci).

1.5. Les Comités créés par le Conseil

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil a constitué en son sein des Comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.

Lors de la réunion du Conseil du 14 décembre 2006, le Comité des Nominations a été fusionné avec le Comité des Rémunérations et le Comité Stratégique a été dissous. Les Comités permanents du Conseil sont donc, à ce jour, le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les travaux du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations au cours de l'exercice 2007, dont l'objet est résumé ci-dessous, ont été présentés au Conseil tout au long de l'exercice sous la forme de comptes rendus d'activité.

1.5.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres, dont un président, nommés par le Conseil d'Administration. Tous les membres du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur.

Les membres du Comité d'Audit sont Pierre-Alain De Smedt, Daniel Camus et Gérard Blanc (depuis le 13 juin 2007). La présidence du Comité d'Audit est assurée par Pierre-Alain De Smedt. Le Président-Directeur Général n'est pas membre du Comité d'Audit mais peut être invité aux séances de ce dernier.

Le Comité d'Audit a pour mission de :

- s'assurer de la pertinence du choix et de la bonne application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ainsi que du traitement

1

2

3

4

5

6

7

< Sommaire >

comptable adéquat des opérations au niveau des Familles de Produits et du Groupe ;

- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables garantissant la remontée rapide et la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan d'audit interne du Groupe ainsi que les réponses afférentes de la direction ; prendre connaissance des audits internes et externes du Groupe ainsi que des réponses afférentes de la direction ;
- donner un avis sur la sélection des Commissaires aux comptes ou le renouvellement de leur mandat ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2007, avec un taux de présence de 79 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment revu les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007. Dans le cadre de la mise à jour du programme EMTN, le Comité d'Audit a revu les comptes du premier trimestre 2007 et a étudié la revue de sincérité des Commissaires aux comptes établie à cet effet. Il a été informé de l'entrée en vigueur à partir de 2009 du nouveau référentiel IFRS 8, s'est prononcé sur le système d'auto-évaluation du contrôle interne qu'il a jugé satisfaisant, et a pris acte de l'application d'un référentiel de contrôle interne comparable au référentiel américain COSO. Les membres du Comité d'Audit ont également revu la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques et le plan de travail de l'audit interne pour 2008.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés. Ces travaux ont été facilités par la présence des Commissaires aux comptes, du Directeur du Contrôle Financier et du Directeur des Comptabilités du Groupe à toutes les réunions (étant entendu que le Directeur des Comptabilités du Groupe n'a pas assisté à la réunion du 12 novembre 2007 consacrée à la revue des travaux du département d'Audit Interne en 2007) et par le travail effectué par l'Audit Interne. Les présentations des Commissaires aux comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur audit des comptes annuels et des comptes consolidés et de leur revue limitée des comptes semestriels. Le Comité d'Audit n'a pas fait de réserves sur les comptes annuels et consolidés ni sur les documents semestriels qui lui ont été présentés.

1.5.2. Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de trois membres dont un président, nommés par le Conseil d'Administration.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé en majorité d'administrateurs indépendants au regard des critères proposés par le Règlement Intérieur. Le Président-Directeur Général est par ailleurs associé aux travaux du Comité, sauf lorsque la discussion porte sur sa rémunération ou le renouvellement de son mandat.

Les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations sont Jérôme Contamine, Georges Pauget et Philippe Guédon (depuis le 13 juin 2007). La présidence du Comité des Nominations et des Rémunérations est assurée par Monsieur Jérôme Contamine.

Conformément au Règlement Intérieur, le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission notamment :

- en matière de rémunération :
 - étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux (notamment pour ce qui concerne la part variable de cette rémunération),
 - proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs et proposer les montants individuels des versements à effectuer à ce titre à chacun d'entre eux,
 - donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des stock-options et faire des propositions d'attribution ;
- en matière de sélection et nomination :
 - préparer la composition des instances dirigeantes de la Société, en faisant des propositions en matière de nomination des mandataires sociaux et des administrateurs,
 - examiner la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance mentionnés au paragraphe 1.2.(b) du Règlement Intérieur du Conseil.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni à quatre reprises en 2007, avec un taux de présence de 79 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment fait des propositions concernant la rémunération du Président-Directeur Général et proposé au Conseil d'Administration d'attribuer un nombre total de 350 000 options d'achat d'actions au profit de Thierry Morin (voir ci-après, Rémunération du Président-Directeur Général). Ces propositions ont été adoptées par les Conseils du 7 mars 2007 et du 15 novembre 2007. Lors de sa réunion du 7 mars 2007, le Conseil a approuvé la proposition du Comité d'attribuer un nombre total de 100 000 actions gratuites au profit de managers à fort potentiel et lors de sa réunion du 15 novembre 2007, le Conseil a en outre approuvé la proposition du Comité d'attribuer un nombre total de 1 527 000 options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux les plus directement concernés par le développement du Groupe.



1.6. Évaluation du fonctionnement du Conseil

Conformément au Règlement Intérieur, le Conseil a procédé à sa propre évaluation afin de faire le point sur les modalités de son fonctionnement et de vérifier que ses débats ont été convenablement organisés.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 novembre 2007, le Comité des Nominations et des Rémunérations a proposé que l'évaluation du Conseil pour l'exercice 2007 soit menée avec l'assistance d'un cabinet extérieur.

À cet effet, un questionnaire a été envoyé à chaque administrateur. Ce questionnaire est destiné à établir leur appréciation du fonctionnement du Conseil et leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités figuraient le fonctionnement et la composition du Conseil, l'information des administrateurs et le choix des sujets traités, la qualité des débats et le fonctionnement général des Comités spécialisés.

Les réponses des administrateurs ont été analysées puis présentées lors de la séance du Conseil du 12 février 2008. Les administrateurs ont relevé une amélioration constante du fonctionnement du Conseil avec en particulier la conduite d'un séminaire stratégique et la revue générale des métiers. Des préconisations ont été formulées pour poursuivre cette amélioration.

1.7. Actions détenues et opérations sur titres

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 100 actions tout au long de son mandat.

Un Code de bonne conduite, régissant la réalisation par les membres du Conseil d'Administration et les cadres-dirigeants du Groupe d'opérations sur les titres de la Société, a été accepté par chaque administrateur lors de son entrée en fonction. Aux termes de ce Code, chaque administrateur doit déclarer au Directeur Juridique du Groupe, au plus tard dans les cinq jours de bourse suivant leur réalisation, les opérations sur les titres de la Société qu'il a réalisées. Conformément à la réglementation applicable, ces informations doivent également être communiquées à l'Autorité des marchés financiers et rendues publiques selon les modalités prévues par son Règlement Général.

1.8. Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Les conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies durant l'exercice 2007 :

- les conventions autorisées par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2004 entre la Société et ses filiales espagnoles dans le cadre de la mise en place du plan international d'actionnariat salarié Valeorizon 2004 ;

- les conventions autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 décembre 2005 entre la Société et des filiales opérationnelles du Groupe dans le cadre de la conclusion de contrats de redevance de marque.

Les conventions suivantes ont par ailleurs été autorisées par le Conseil d'Administration durant l'exercice 2007 :

- dans le cadre de l'analyse des indications, d'intérêt reçues de plusieurs fonds d'investissement au cours du premier semestre 2007, la conclusion d'un mandat avec la banque Calyon. Cette société étant filiale du Crédit Agricole, ledit mandat a été soumis au Conseil d'Administration du 24 avril 2007 et la convention approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil, Georges Pauget s'abstenant ;
- les éléments et avantages dus ou susceptibles d'être dus à Thierry Morin à raison de la cessation de ses fonctions de Président-Directeur Général ou postérieurement à celle-ci ; ces éléments et avantages qui constituent une reconduction de ceux autorisés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2001, ont été autorisés par le Conseil d'Administration en date du 21 mai 2007 renouvelant Thierry Morin dans ses fonctions de Président-Directeur Général et approuvés à l'unanimité, Thierry Morin ne prenant pas part au vote. Le Conseil d'Administration du 20 mars 2008 a autorisé à titre de convention réglementée la modification du fait générateur du versement de l'indemnité de départ qui pourrait être due à Thierry Morin et a mis en conformité les rémunérations, indemnités et autres avantages susceptibles d'être versés à Thierry Morin dans certaines hypothèses de cessation de ses fonctions avec les dispositions de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 (dite "loi TEPA") (voir chapitre 6, page 200). Pour plus d'informations sur les éléments susmentionnés, se reporter au chapitre 6, "Renseignements de caractère général concernant l'émetteur", section 3.1.1.

Ces conventions feront l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.9. Délégations en matière de cautions, avals et garanties – Art. L. 225-35 du Code de commerce

Le Conseil d'Administration a autorisé le Président, avec faculté de subdélégation, à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant de 23 millions d'euros et à poursuivre les cautions, avals et garanties précédemment délivrés.

Cette autorisation a été donnée pour une période de douze mois par le Conseil d'Administration du 12 février 2007. Au cours de l'exercice, aucun nouvel engagement de cette nature n'a été donné par le Président dans le cadre de cette enveloppe.

1

2

3

4

5

6

7

< Sommaire >

1.10. Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration de la Société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce choix a été réitéré durant cet exercice lors du renouvellement du mandat de Thierry Morin en sa qualité de Président-Directeur Général.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

1.11. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Depuis l'exercice 2006, les jetons de présence sont répartis entre les administrateurs selon les règles suivantes :

- chaque administrateur perçoit 20 000 euros ;
- chaque administrateur participant à un ou plusieurs Comités spéciaux perçoit en supplément 15 000 euros ;
- les jetons de présence sont versés en intégralité lorsque l'assiduité moyenne de l'administrateur aux réunions du Conseil et, pour les administrateurs membres d'un Comité, aux réunions dudit Comité, est égale ou supérieure à 50 % au cours du semestre écoulé. Si l'assiduité moyenne de l'administrateur est inférieure à 50 % au cours du semestre écoulé, alors les jetons de présence ne sont pas versés.

Par application desdites règles, il a été versé à chacun des administrateurs pour l'exercice 2007 les jetons de présence suivants :

- Gérard Blanc : 20 000 euros ;
- Daniel Camus : 35 000 euros ;
- Pascal Colombani : 12 500 euros ;
- Jérôme Contamine : 27 500 euros ;
- Pierre-Alain De Smedt : 35 000 euros ;
- François Grappotte : 17 500 euros ;
- Philippe Guédon : 35 000 euros ;
- Yves-André Istel (administrateur de la Société jusqu'au 10 avril 2007) : 0 euro ;
- Lord Jay of Ewelme : 12 500 euros ;
- Helle Kristoffersen : 20 000 euros ;
- Jean-Bernard Lafonta : 10 000 euros ;
- Alain Minc : 17 500 euros ;

- Véronique Morali (administrateur de la Société jusqu'au 22 mars 2007) : 0 euro ;
- Thierry Morin : 20 000 euros ;
- Georges Pauget : 27 500 euros ;
- Erich Spitz : 20 000 euros.

À l'exception de Thierry Morin, les membres du Conseil n'ont bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune autre rémunération ni aucun autre avantage. Les administrateurs (à l'exception de Thierry Morin) n'ont pas bénéficié de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites. Aucun d'entre eux n'est détenteur d'options de souscription d'actions.

1.12. Rémunération du Président-Directeur Général

1.12.1. Rémunération versée au cours de l'exercice 2007

Lors de sa réunion du 7 mars 2007, le Conseil a, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, arrêté les principes pour déterminer la rémunération et les avantages de toute nature accordés au Président-Directeur Général. Le Conseil d'Administration en date du 21 mai 2007 renouvelant Thierry Morin dans ses fonctions de Président-Directeur Général a par ailleurs confirmé à l'unanimité (Thierry Morin s'abstenant) le maintien de sa rémunération tant en qualité de Président du Conseil d'Administration que de Directeur Général.

Rémunération fixe

La rémunération brute fixe de Thierry Morin pour l'exercice 2007 a été fixée à 1 577 590 euros (en ce inclus le montant versé à Thierry Morin au titre des indemnités de déplacement) et 19 543 euros au titre d'avantages en nature.

Prime exceptionnelle

Thierry Morin n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle en 2007 au titre de 2006.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 mars 2007, il a été décidé conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations que la prime exceptionnelle pouvant être accordée au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2007 serait fonction exclusivement du niveau de marge brute et du niveau de marge opérationnelle atteints par rapport au chiffre d'affaires dans la limite d'un plafond fixé par le Conseil sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

1

2

3

4

5

6

7

Jetons de présence

En 2007, Thierry Morin a perçu des jetons de présence à hauteur de 20 000 euros en qualité d'administrateur de Valeo.

Rémunération versée par les sociétés contrôlées par Valeo

La rémunération brute que Thierry Morin a perçue des sociétés contrôlées par Valeo (au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce) en 2007 s'est élevée à 45 750 euros de jetons de présence.

Stock-options et actions gratuites

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration a attribué à Thierry Morin des options d'achat d'actions. Ces attributions ont été effectuées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 mars 2007 à concurrence de 200 000 options d'achat d'actions et lors de sa séance du 15 novembre 2007 à concurrence de 150 000 options d'achat d'actions, selon les termes et conditions suivants :

- lors de sa séance du 7 mars 2007, le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les 200 000 options à 36,97 euros, étant précisé (i) que les options pourront être exercées pour 50 % du nombre d'options attribuées à Thierry Morin à partir du 7 mars 2009 et pour 100 % à partir du 7 mars 2010, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 7 mars 2011 et (ii) qu'à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 6 mars 2015. Thierry Morin devra conserver sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social 75 % du nombre d'actions restantes après la cession de la quantité d'actions nécessaire au financement de la levée des options, au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction. En outre, l'exercice des options attribuées est, conformément au règlement du plan, soumis à la condition que le mandat social ou le contrat de travail soit en vigueur à la date où elles sont levées ;
- lors de sa séance du 15 novembre 2007, le Conseil a fixé le prix d'achat des actions auxquelles donneront droit les 150 000 options à 36,82 euros, étant précisé (i) que 50 % des options pourront être exercées à partir du 15 novembre 2010 et que pour le solde le nombre d'options exerçables dépendra du niveau de marge opérationnelle atteint en 2008 et variera de façon proportionnelle et linéaire en fonction du niveau de marge opérationnelle atteint à l'intérieur d'une fourchette fixée par le Conseil, les actions obtenues par levée d'options ne pouvant être cédées avant le 15 novembre 2011 et (ii) qu'à défaut d'exercice, les options deviendront caduques le 14 novembre 2015. Thierry Morin devra conserver sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social 50 % du nombre d'actions restantes après la cession de la quantité d'actions nécessaire au financement de la levée, au paiement de l'impôt, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la transaction. En outre, l'exercice des options

attribuées est, conformément au règlement du plan, soumis à la condition que le mandat social ou le contrat de travail soit en vigueur à la date où elles sont levées.

En 2007, Thierry Morin n'a pas procédé à la levée d'options attribuées au cours d'exercices précédents.

1.12.2. Régime de retraite

Thierry Morin continue de bénéficier du régime de retraite complémentaire mis en place pour les Dirigeants précédemment membres du Directoire sur décision du Conseil de Surveillance du 17 octobre 2002. Ce système complète les régimes existants (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC, etc.) pour permettre d'acquiescer un montant de retraite égal à 2 % du salaire de fin de carrière par année d'ancienneté dans le Groupe. Le montant total de retraite ne peut excéder 60 % du salaire de fin de carrière. Pour être mis en œuvre, ce régime complémentaire nécessite une ancienneté minimale de 15 ans dans le groupe Valeo au moment du départ à la retraite et Valeo, ou l'une de ses filiales, doit avoir été le dernier employeur du bénéficiaire avant la liquidation de ses droits à la retraite.

Thierry Morin bénéficie par ailleurs d'un fonds de pension constitué chez Valeo (UK) Limited depuis sa nomination aux fonctions de Président et qui lui sera versé lors de la cessation de ses fonctions. Le montant de cette retraite additionnelle lui confère chaque année un droit complémentaire fixé lors de sa prise de fonction en mars 2001 à 60 980 euros puis indexé annuellement sur l'indice des salaires des industries mécaniques et électriques. La charge constatée par Valeo (UK) Limited au titre de ce régime pour l'exercice 2007 s'est élevée à 76 364 euros. Les rémunérations, indemnités et autres avantages susceptibles d'être versés à Thierry Morin dans certaines hypothèses de cessation de ses fonctions ont été mis en conformité avec les dispositions de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 (dite "loi TEPA") (voir chapitre 6, page 200).

1.12.3. Indemnité de départ

En cas de départ de Thierry Morin, soit à sa propre initiative, en cas de divergence sur la stratégie poursuivie par le Conseil à l'issue d'une OPA, soit sur décision du Conseil d'Administration de mettre un terme à ses fonctions (sauf pour faute grave commise lors de l'exercice de ses fonctions), le montant de l'indemnité de départ est fixé forfaitairement à trois fois le montant de sa dernière rémunération annuelle, hors prime. Cette indemnité a été réapprouvée par le Conseil d'Administration du 21 mai 2007, en tant que convention réglementée. Le fait générateur de cette indemnité de départ a été modifié par le Conseil d'Administration du 20 mars 2008 (voir chapitre 6, "Renseignements de caractère général concernant l'émetteur", section 3.1.1.).

1

2

3

4

5

6

7

2. Contrôle interne

2.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le groupe Valeo comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour donner une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- fiabilité des informations financières et de gestion ;
- conformité aux lois et aux réglementations ;
- protection des actifs ;
- optimisation des activités opérationnelles.

En ce sens, Valeo adopte une définition du contrôle interne comparable à celle du référentiel international COSO (*Committee of Sponsoring Organization* de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination des risques. Le dispositif mis en place a pour objectif de réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel de ces derniers.

Le groupe Valeo a pris connaissance du cadre de référence (complété par son guide d'application) proposé par l'Autorité des marchés financiers le 22 janvier 2007. Le Groupe a procédé à une comparaison du dispositif de contrôle interne Valeo avec les principes généraux de contrôle interne et le guide d'application énoncés au sein du cadre de référence. La démarche Valeo et notamment les perspectives exposées en section 2.6. du présent rapport ont été adaptées afin de prendre en compte les conclusions de cette étude comparative.

2.2. Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du groupe Valeo, le groupe Valeo étant défini comme Valeo SA ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2.3. Composantes du dispositif de contrôle interne du groupe Valeo

Le dispositif de contrôle interne du groupe Valeo s'articule autour des cinq composantes du référentiel COSO auquel le Groupe se réfère :

Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle, fondement de tous les autres éléments de contrôle interne, détermine le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôles dans le Groupe. L'organisation décentralisée de Valeo lui apporte la réactivité et la proximité des

clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place des principes et des règles de fonctionnement avec une délégation de pouvoirs appropriée qui s'appliquent dans toutes les entités du Groupe.

Le Code d'éthique constitue le fondement aux procédures détaillées applicables à toutes les sociétés du Groupe. Il attache une importance particulière au respect des droits fondamentaux : interdiction du travail des enfants, travail des handicapés, lutte contre la discrimination et le harcèlement, santé et sécurité au travail. Il affiche également le soutien du Groupe au développement durable. Enfin, il aborde les aspects sociétaux et l'intégrité dans la conduite des affaires. Disponible sur l'Intranet du Groupe et traduit en 19 langues, le Code d'éthique a été diffusé à l'ensemble des cadres et a fait l'objet d'une mise à jour en 2004 afin d'intégrer de nouvelles dispositions afférant à la gestion des ressources humaines.

Évaluation des risques

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe. L'évaluation des facteurs de risque contribue à définir des activités de contrôle appropriées.

Les principaux risques sont ainsi décrits dans le chapitre 2 "Rapport de gestion", section "Risques et incertitudes".

Activités de contrôle

Les activités de contrôle, menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, reposent principalement sur l'application des normes et procédures contribuant à garantir la mise en œuvre des orientations émanant de la Direction Générale. Ainsi, le Groupe dispose d'un Manuel Administratif et Financier qui constitue le standard financier et de gestion de Valeo. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels. Le Manuel Administratif et Financier comporte deux parties :

- l'une est consacrée aux règles de gestion et de contrôle interne ;
- l'autre définit les règles d'évaluation et de présentation des principales rubriques du bilan et du compte de résultat.

Tous les ans, le Directeur et le Contrôleur Financier de chaque Famille de Produits et de chaque Division signent une lettre d'affirmation par laquelle ils s'engagent à ce que les standards financiers, de contrôle interne et de gestion du Groupe soient respectés.

1

2

3

4

5

6

7

En outre, il convient de mentionner les règles et procédures spécifiques élaborées par les différentes Directions fonctionnelles du Groupe, en cohérence avec les standards financiers et de gestion :

- la Charte d'Innovation Constante, qui définit de manière stricte les principes de gestion des projets de développement ;
- les procédures marketing et les pratiques de vente ;
- les procédures ressources humaines ;
- les procédures achats, qui vont de pair avec la réduction du nombre de fournisseurs référencés, de manière à assurer un meilleur suivi de la qualité de leurs prestations ;
- le Manuel de Gestion des Risques et les guides d'application en ce qui concerne la sécurité, la sûreté, la santé et l'environnement, ainsi que le Manuel des Assurances (Valeo a pour politique de respecter au minimum les réglementations locales en matière de sécurité et d'environnement et, dans certains cas, de se conformer à des standards plus élevés) ;
- les procédures juridiques qui définissent les principes auxquels le Groupe doit se conformer, notamment les lois et réglementations applicables dans les pays où le Groupe exerce ses activités, le respect des obligations contractuelles et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe.

Les informations concernant ces règles et procédures sont disponibles sur l'Intranet du Groupe pour le personnel de Valeo concerné.

En termes de qualité, Valeo s'est doté de ses propres référentiels, Valeo 1000 et Valeo 5000. Par ailleurs, la méthode de maîtrise rapide des problèmes qualité QRQC (*Quick Response Quality Control*) assure une mise en œuvre rapide des actions correctrices et les fiches d'apprentissage LLC (*Lesson Learned Card*) un suivi des meilleures pratiques et axes d'amélioration.

Le Groupe dispense depuis septembre 2000 un séminaire "École de la Finance Valeo" (*Valeo Finance Academy*) ayant pour but de développer les compétences en matière de contrôle interne et de gestion financière. Les sessions de formation annuelles destinées aux jeunes cadres financiers du Groupe permettent d'exposer les méthodes et outils du contrôle financier par modules (comptabilité, trésorerie, contrôle de gestion et contrôle interne) complétés par des cas pratiques et des simulations.

Information et Communication

Une information pertinente, diffusée dans des délais appropriés permet de s'assurer que l'ensemble du personnel assume ses responsabilités et effectue les contrôles qui lui incombent.

La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et consolidés du Groupe est assurée par la Direction du Contrôle Financier, sous l'autorité du Président et des Directeurs des Familles

de Produits. La procédure budgétaire et de *reporting* mensuel est un outil essentiel pour Valeo dans le pilotage de ses opérations. Les écarts éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités en cours d'année, ce qui contribue d'autant à fiabiliser les clôtures intermédiaires et annuelles. Les processus de consolidation et de *reporting* utilisent le même outil informatique, assurant ainsi un contrôle permanent du processus de production de l'information financière. Au niveau de ses systèmes d'information, le Groupe a choisi de mettre en place un progiciel intégré, déployé sur l'ensemble des principales unités opérationnelles du Groupe. L'utilisation de ce progiciel a permis, en complément de son caractère structurant, de définir des profils utilisateurs et de suivre les contrôles d'accès, contribuant ainsi au respect des règles de séparation des tâches.

Enfin, le Plan Moyen Terme annuel analyse la position concurrentielle du Groupe, les leviers de croissance et de profitabilité, les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs et les prévisions de résultat à 3 ans (compte de résultat, bilan et flux de trésorerie d'exploitation).

Pilotage du dispositif de contrôle interne

Le pilotage du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Direction Générale, de la Direction du Contrôle Financier, de la Direction des Risques Assurances et Environnement et des Familles de Produits, pour les parties qui leur sont respectivement déléguées. L'audit du système de contrôle interne et de sa mise en œuvre incombent à une fonction centrale, le département d'Audit Interne Valeo, qui est chargé de conduire des missions dans le Groupe pour s'assurer que les procédures prévues fonctionnent correctement. Les constatations faites lors de ses missions font l'objet de recommandations aux unités opérationnelles auditées, qui doivent alors mettre en place des plans d'action appropriés. L'Audit Interne est également amené à effectuer de manière régulière des audits des indicateurs de performance des sites et des Divisions, et coordonne la mise à jour des procédures des standards financiers et de gestion. Les travaux et conclusions de l'Audit interne sont présentés annuellement au Comité d'Audit.

Enfin, l'application des référentiels Qualité, Industriel, Gestion de projets et Sûreté Valeo fait l'objet d'audits VAQ (Valeo Audit Qualité) réguliers, les aspects environnementaux et sécurité étant pilotés par la Direction des Risques Assurances et Environnement. Valeo a ainsi lancé un programme de certification de ses sites industriels selon la norme ISO 14001 (management environnemental) et selon le référentiel OHSAS 18001 (management de la sécurité et de la santé en milieu professionnel) avec, au 31 décembre 2007, respectivement 117 et 93 sites certifiés, sur un total de 125 sites.

1

2

3

4

5

6

7

< Sommaire >

2.4. Travaux menés au cours des exercices précédents

Au cours des exercices précédents, Valeo avait procédé au niveau Groupe à :

- une analyse du contrôle interne existant au regard des cinq grandes composantes définies par le référentiel COSO (environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, pilotage de l'ensemble du dispositif) ;
- l'élaboration d'une cartographie des processus et des risques majeurs, effectuée sur la base d'entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe. La cartographie des risques est désormais mise à jour annuellement ;
- une identification des comptes significatifs et de leur interaction avec les processus, ainsi qu'à un recensement des procédures de contrôle interne existantes, liées à l'établissement des comptes.

Le Groupe a mis en œuvre un projet spécifique visant à l'amélioration du contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières. Valeo dispose ainsi d'une information fiable lui permettant de suivre, de mesurer et d'apprécier la pertinence et la correcte application de ses procédures de contrôle interne au regard de la fiabilité des informations financières de chacune de ses entités opérationnelles.

Pour ce faire, 131 points de contrôle clefs ont été mis en évidence sur les 7 processus suivants :

- ventes, gestion des clients, encaissements ;
- achats, gestion des fournisseurs, décaissements ;
- suivi des immobilisations ;
- suivi des stocks ;
- paie ;
- trésorerie ;
- clôture comptable.

Des règles de documentation et de tests (tailles d'échantillonnages notamment) ont été définies de manière à assurer une homogénéité entre les sites. Après la réalisation de sites pilotes permettant notamment de valider l'approche retenue, d'affiner les prévisions de ressources nécessaires et de mettre à disposition un support standard de documentation et de tests pour l'ensemble des sites, l'approche a été étendue aux autres unités opérationnelles du Groupe. Une base de données spécifique aux bonnes pratiques de contrôle interne est mise à disposition sur l'intranet du Groupe. Par ailleurs, un outil de remontée de l'évaluation du contrôle interne permet de centraliser la documentation des contrôles et des tests effectués dans le cadre du projet LSF (Loi sur la Sécurité Financière). Cet outil est également utilisé pour effectuer un suivi en temps réel des plans d'action d'amélioration du contrôle interne, sous la

responsabilité des Contrôleurs Financiers, et fait l'objet d'un pilotage au niveau de l'Audit Interne du Groupe.

Parallèlement, Valeo a mis en œuvre un processus visant à revoir les profils utilisateurs et les contrôles d'accès sur le progiciel intégré de gestion déployé sur l'ensemble des principaux sites industriels du Groupe et ce, afin d'établir des pratiques de contrôle interne homogènes, diffusées au niveau de chaque unité opérationnelle. Sur la base de matrices d'incompatibilités définies au niveau de chacun des processus, des profils standard optimisés ont été retenus. Chaque mise en place du progiciel s'accompagne d'un apport méthodologique et d'un suivi des matrices d'incompatibilités par l'Audit Interne, en liaison avec chaque Division. Le Groupe a également procédé au niveau central à une revue de la conception des contrôles automatiques et manuels dans le progiciel de gestion intégré et à une revue de la sécurité liée à l'infrastructure informatique. Le projet a été complété par une revue dans les unités opérationnelles, incluant l'analyse de la transposition des contrôles clés définis en central et des contrôles manuels effectués par les utilisateurs localement.

Les fonctions *Corporate* ont été incluses dans le périmètre du projet LSF et à ce titre, le contrôle interne de la Banque Interne Valeo (BIV) a été documenté.

2.5. Travaux réalisés en 2007

Dans le cadre de sa démarche d'évaluation des risques, le Groupe a mis à jour et enrichi la cartographie des risques. Les risques ont ainsi fait l'objet d'une évaluation sur la base de scénarii, couplés à la définition de probabilité d'occurrence et d'impacts. La cartographie des risques a notamment contribué à la préparation du plan d'audit, présenté au Comité d'Audit en novembre 2007. Par ailleurs, l'Audit Interne a réalisé en 2007 des missions portant sur les coûts de recherche et développement, la fiabilité du carnet de commandes, le processus des tests de dépréciation des goodwill et les engagements de retraite en Amérique du Nord.

En matière de contrôle interne lié à la fiabilité des informations financières, des contrôles clés spécifiques ainsi que leurs modes opératoires ont été définis et déployés pour Valeo Service afin de prendre en compte les risques liés à l'activité de commercialisation de pièces pour le marché de la rechange toutes marques. Le Groupe a également mis en place pour les entités en démarrage et de taille réduite un questionnaire d'auto-évaluation simplifié comprenant 68 points de contrôle sur les 7 processus repris dans la précédente section.

Un processus de contrôle semestriel par l'Audit Interne des accès au progiciel de gestion intégré a été mis en place. La revue effectuée porte notamment sur les accès au système et aux transactions sensibles, sur les utilisateurs clés (*Key users*) qui apportent un support



de premier niveau aux utilisateurs, sur l'analyse des incompatibilités et les plans d'action mis en œuvre afin de les éradiquer.

2.6. Perspectives pour 2008 et 2009

Le plan d'audit à deux ans a été établi sur la base des conclusions actualisées de la cartographie des risques, des travaux de l'Audit Interne et des synthèses des auto-évaluations de contrôle interne réalisées par les unités opérationnelles, en retenant les domaines présentant des risques majeurs. Il couvre des risques transversaux et des risques techniques.

Les contrôles d'accès et les profils utilisateurs des sites de Valeo Service feront l'objet d'une revue spécifique suite à la mise en place du progiciel de gestion intégré. Un pilote a ainsi été sélectionné afin de définir les modes opératoires qui seront progressivement déployés dans l'ensemble des Divisions de Valeo Service.

Les fonctions centrales feront l'objet d'un plan de documentation, accompagné de la définition de contrôles clés et d'un plan de tests selon des échantillons définis, notamment au niveau des processus

propres aux holdings, à la consolidation des comptes et au processus impôts et taxes.

Un dispositif formalisé de suivi des risques sera mis en place à partir de la synthèse de la cartographie des risques. Ce dispositif s'assurera notamment de l'existence de procédures de gestion des risques.

Enfin, le département d'Audit Interne sera doté en 2008 d'une charte d'audit, précisant le rôle, les missions, les principes d'action et le mode d'intervention de l'Audit Interne.

D'une manière générale, le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, avec l'objectif d'adapter en permanence ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe et de ses enjeux.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe.

Thierry Morin

Président du Conseil d'Administration

1

2

3

4

5

6

7

< Sommaire >

Composition du Conseil d'Administration durant l'exercice clos au 31 décembre 2007

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2007
Thierry Morin	21/03/2001	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010	Président-Directeur Général		Groupe Valeo <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Société de Participations Valeo (jusqu'au 15 novembre 2007), Valeo Bayen (jusqu'au 16 novembre 2007), Valeo Service, Valeo Finance, Valeo Thermique Habitacle, Valeo España SA, Valeo SpA, Valeo Japan Co. Ltd, Valeo (UK) Limited ■ Gérant de Valeo Management Services, Valeo Auto-Electric Beteiligungs GmbH, Valeo Germany Holding GmbH, Valeo Grundvermögen Verwaltung GmbH, Valeo Holding Deutschland GmbH ■ Administrateur de Valeo Systèmes de Liaison (jusqu'au 2 janvier 2008), Valeo Service España SA, Valeo Iluminacion SA, Valeo Termico SA Hors Groupe Valeo <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur du CEDEP, Arkema
Gérard Blanc	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010			<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Sogclair
Daniel Camus	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		Directeur Général Délégué, responsable des finances et du développement international d'EDF	Groupe EDF <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de EDF Energy (Grande-Bretagne), EDF International ■ Administrateur d'Edison (Italie), Transalpina di Energia (Italie) ■ Membre du Conseil de Surveillance de EnBW (Allemagne) Hors Groupe EDF <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil de Surveillance de Dalkia SA, Morphosys (Allemagne)
Pascal Colombani	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Directeur Associé et Senior Advisor de AT Kearney	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de British Energy Group Plc, Alstom SA, Rhodia SA, Technip SA ■ Membre de l'Académie des Technologies

1

2

3

4

5

6

7

< Sommaire >

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2007
Jérôme Contamine	17/05/2006	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2009		Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement	Groupe Veolia <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de VE Services-Ré, Veolia Transport, Veolia Propreté, Veolia Environmental Services Plc (Grande-Bretagne), Veetra, Veolia ES Holdings Plc (Grande-Bretagne) ■ Chairman de Venao (États-Unis) ■ Managing Director et administrateur de Veolia UK (Grande-Bretagne) ■ Président de VE IT ■ Membre du Conseil de surveillance de Veolia Eau, Dalkia France ■ Membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia Hors Groupe Veolia <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Rhodia
Pierre-Alain De Smedt	07/03/2005	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Président de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle) et administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Belgacom, CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille/groupe Albert Frère), Deceuninck Plastics, Alcopa, Avis Europe Plc ■ Membre du Comité de Direction et administrateur de la FEBIAC (Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle)
Lord Jay of Ewelme	21/05/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Membre de la Chambre des Lords	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur du Crédit Agricole ■ Directeur non exécutif d'Associated British Foods (ABF), Candover Investments Plc ■ Membre indépendant de la Chambre des Lords (<i>House of Lords</i>) ■ Membre du House of Lords sub-committee on EU law & institutions ■ Membre du House of Lords select committee on international institutions ■ Membre de GLOBE, groupe interparlementaire sur les changements climatiques ■ Vice-chairman de Business for New Europe ■ Chairman de Merlin (international medical charity)
François Grappotte (jusqu'au 21/05/2007)	31/03/2003	21/05/2007		Président d'Honneur de Legrand SA	Groupe Legrand <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand SA, Legrand France Hors Groupe Legrand <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de BNP Paribas ■ Membre du Conseil de Surveillance de Michelin ■ Membre du Conseil Consultatif de la Banque de France
Philippe Guédon	31/03/2003	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Gérant-Associé d'Espace Développement	
Yves-André Istel (jusqu'au 10/04/2007)	29/01/1992	10/04/2007		Senior Advisor de Rothschild, Inc.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Compagnie Financière Richemont AG, Imperial Sugar Company
Helle Kristoffersen	22/03/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Directeur de la Stratégie d'Alcatel-Lucent	

1

2

3

4

5

6

7

< Sommaire >

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de l'exercice 2007
Jean-Bernard Lafonta (jusqu'au 21/05/2007)	07/12/2001	21/05/2007		Président du Directoire de Wendel Investissement	Groupe Wendel <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil de Surveillance de Editis Holding ■ Président du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas ■ Membre du Conseil de Surveillance d'Oranje-Nassau Groep BV ■ Administrateur de Legrand Holding, Legrand SA Hors Groupe Wendel <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de Winvest SA (Luxembourg) ■ Gérant de Granit (SARL), JBMN (Luxembourg), Winvest Conseil (Luxembourg)
Alain Minc (jusqu'au 21/05/2007)	04/07/1986	21/05/2007		Président de AM Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil de Surveillance du Monde ■ Administrateur de Fnac, Vinci
Véronique Morali (jusqu'au 22/03/2007)	31/03/2003	22/03/2007		Directeur Général Délégué et administrateur de Fimalac	Groupe Fimalac <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur unique de FCBS GIE ■ Membre du Board de Fimalac, Inc., Fitch Ratings, Inc., Fitch Risk Management, Inc. Hors Groupe Fimalac <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Eiffage, Club Méditerranée, Algorithmics (Canada)
Georges Pauget	10/04/2007	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Directeur Général de Crédit Agricole SA	Groupe Crédit Agricole <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration et du Comité des Rémunérations de Calyon ■ Président du Comité Exécutif de Crédit Agricole SA ■ Président du Conseil d'Administration de LCL - Le Crédit Lyonnais Hors Groupe Crédit Agricole <ul style="list-style-type: none"> ■ Vice-Président et membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française (FBF) ■ Représentant Permanent de LCL - Le Crédit Lyonnais, Administrateur à la Fondation de France
Erich Spitz	24/06/1987	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2010		Conseil	Groupe Thales <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Thales Avionics Lcd ■ Administrateur de Thales Corporate Ventures Hors Groupe Thales <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil de Surveillance de Novaled, Ribier ■ Membre Correspondant de l'Académie des Sciences ■ Membre de l'Académie des Technologies ■ Président d'Honneur de European Industrial Research Management Association (EIRMA)

1
2
3
4
5
6
7

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Valeo, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Valeo et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

Jean-Pierre Cruzet



Emmanuel Paret



PricewaterhouseCoopers Audit

Serge Villepelet



Jean-Christophe Georghiou

